



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le 6 mars 2017 à 20h00, à la salle du conseil, sis au 390 rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville et à laquelle étaient présents :

Madame le maire : Francine Morin  
Mesdames les conseillères : Josée Mathieu et Emmanuelle Bagg  
Messieurs les conseillers : Éric Delage, Mario Jussaume, et Guy Robert tous formant quorum.

Était également présente, Madame Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absente la conseillère Marie Eve Leduc.

---

**RÉSOLUTION NO 2017.03.28      ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO**

---

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

CONSIDÉRANT que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

CONSIDÉRANT que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyé par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adhérer, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabetisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- ✓ soutenir la tradition orale;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabetisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Donné à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 15 mars 2017**

**La directrice générale et secrétaire-trésorière,**

Sylvie Chaput

*Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.*